



ENREGISTREMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES

Remplissez ce formulaire pour enregistrer votre ordonnance d'un tribunal ou votre accord écrit seulement si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Votre ordonnance ou votre accord a été fait après le mois d'avril 1997 et prévoit un montant de pension alimentaire au profit de l'**époux** ou du **conjoint de fait**.
- Votre ordonnance ou votre accord a été fait avant le mois de mai 1997 et prévoit un montant de pension alimentaire au profit du conjoint ou des montants distincts de pension alimentaire pour enfants et au profit du conjoint. De plus, **une** des conditions suivantes doit s'appliquer :
 - vous avez produit le formulaire T1157, *Choix à l'égard de la pension alimentaire pour enfants*;
 - votre ordonnance ou votre accord a été modifié après le mois d'avril 1997 pour augmenter ou diminuer le montant des paiements de pension alimentaire pour enfants.

Remplissez un formulaire distinct pour chaque ordonnance ou accord que vous enregistrez.

Envoyez votre formulaire et une copie de votre ordonnance ou de votre accord à l'un des centres fiscaux suivants :

Centre fiscal de St. John's
CP 12072, succursale A
St. John's NL A1B 3Z2

Centre fiscal de Jonquière
2251, boulevard René-Lévesque
Jonquière QC G7S 5J2

Centre fiscal de Sudbury
1050, avenue Notre-Dame
Sudbury ON P3A 5C2

Centre fiscal de Surrey
9755, boulevard King George
Surrey BC V3T 5E6

Centre fiscal de Summerside
105-275, chemin Pope
Summerside PE C1N 6E8

Centre fiscal de Shawinigan-Sud
CP 4000, succursale Bureau-chef
Shawinigan QC G9N 7V9

Centre fiscal de Winnipeg
CP 14001, succursale Bureau-chef
Winnipeg MB R3C 3M3

Pour en savoir plus, consultez le guide P102, *Pension alimentaire*.

Partie 1 – Renseignements personnels (en lettres moulées)		
Nom du bénéficiaire	Numéro de téléphone - -	Numéro d'assurance sociale
Nom du payeur	Numéro de téléphone - -	Numéro d'assurance sociale

Partie 2 – Ordonnance d'un tribunal ou accord écrit (nouveau ou modifié)			
Inscrivez la date de début des paiements de pension alimentaire pour enfants .	Année	Mois	Jour
Inscrivez la date de début des paiements de pension alimentaire au profit de l' époux ou du conjoint de fait .	Année	Mois	Jour
Inscrivez le montant annuel de pension alimentaire pour enfants à payer.	\$		
Inscrivez le montant annuel de pension alimentaire au profit de l' époux ou du conjoint de fait à payer.	\$		
Inscrivez la date à laquelle cesseront les paiements de pension alimentaire pour enfants .	Année	Mois	Jour
Inscrivez la date à laquelle cesseront les paiements de pension alimentaire au profit de l' époux ou du conjoint de fait .	Année	Mois	Jour
Ces paiements de pension alimentaire seront-ils modifiés de quelque façon pendant que l'ordonnance ou l'accord est en vigueur (par exemple, à la suite d'une augmentation de l'indice des prix à la consommation ou d'une augmentation aux montants fédéraux ou provinciaux/territoriaux des tables simplifiées)?	Oui <input type="checkbox"/> 1	Non <input type="checkbox"/> 2	

Loi sur la protection des renseignements personnels, Fichier de renseignements personnels ARC PPU 005